

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

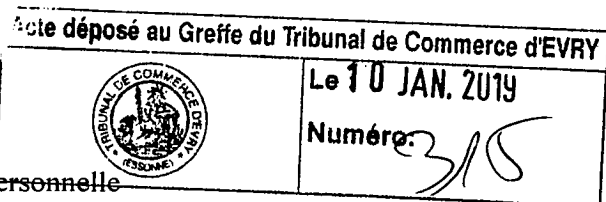
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02314 Numéro SIREN : 794 362 897 Nom ou dénomination : A.G.H.
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2019 sous le numéro de dépôt 315



« A.G.H »

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 7.000 euros

Siège social : 17, Rue de la Peupleraie

91160 LONGJUMEAU

794 362 897 00017 RCS EVRY

-- -- -- -- --

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2018

-- -- -- -- --

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est réunie afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2018 et de soumettre à l'approbation de l'associé unique les comptes annuels dudit exercice.

RAPPORT GENERAL

Aucun changement de méthode d'évaluation, ni aucune modification de méthode de présentation n'est survenue au cours de l'exercice.

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne contrôle aucune autre société, directement ou indirectement.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activités en matière de recherche et développement :

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

Examen des comptes et résultats :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2018, le chiffre d'affaires net de l'exercice s'élève à la somme de 288.841 €, contre 196.746 € pour l'exercice clos au 30 Juin 2017.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à la somme de 47 € contre 45 € lors de l'exercice précédent.

H. G

Le montant des achats de matières premières s'élève à la somme de 82.218 € contre 51.822 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le montant des autres charges externes s'élève à 61.768 € contre 31.545 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes assimilés s'élève à la somme de 3.165 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à un montant de 75.089 € contre 54.826 € pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à la somme de 26.913 € contre 21.463 € l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 3.248 €.

Le montant des autres charges s'élève à 1.429 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se décomposent ainsi comme suit :

- Achats de matières premières	82.218 €
- Autres charges externes	61.768 €
- Impôts taxes et versements assimilés.....	3.165 €
- Salaires et traitements	75.089 €
- Charges sociales.....	26.913 €
- Dotations aux amortissements	3.248 €
- Autres charges	1.429 €

TOTAL	253.829 €

Les charges d'exploitation se sont ainsi élevées à la somme de 253.829 €.

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 35.060 €.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 158 €.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 219 €.

L'impôt sur les bénéfices s'élève quant à lui à la somme de 4.936 €.

Finalement, les comptes de la Société ont été arrêtés sur un bénéfice comptable à hauteur de 30.185 €.

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et Annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **30.185 €**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau », qui après affectation serait ainsi créditeur de 136.130 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient créditeurs de 143.829 €.

H.G

Distributions antérieures de dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Rémunération du Président :

Nous vous indiquons que la rémunération de votre Président s'est élevée à la somme de 25.103 euros brute.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'associé unique, et Président de la Société A.G.H, indique qu'il souhaite procéder au transfert de siège social afin de se conformer à la réalité.

Cette décision sera prise lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra dans les prochains jours.

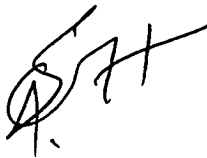
La nouvelle adresse dudit siège sera alors la suivante : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier – 93120 LA COURNEUVE.

Aucun autre évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de celles visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2018 entre la Société et Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H », seul associé.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized, appearing to be 'HGH' with a large 'H' and a smaller 'G' and 'H'.

« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 17, Rue de la Peupleraie
91160 LONGJUMEAU
794 362 897 00017 RCS EVRY

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2018

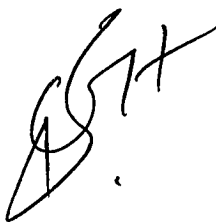
RAPPORT SPECIAL

Sur les conventions régies par l'article L 227-10 du Code de Commerce

-:-:-:-:-

Nous vous signalons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de celles visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2018 entre la Société et Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H », seul associé.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H



« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 17, Rue de la Peupleraie
91160 LONGJUMEAU
794 362 897 00017 RCS EVRY

-:-:-:-:-

TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES EN VUE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2018

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes et des charges non déductibles

Quitus à la gérance

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable à hauteur de 30.185 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Quitus entier, définitif et sans réserve est donné à Monsieur Hocine GHERBI en sa qualité de Président, pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2018.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 Juin 2018 s'élevant à la somme de 30.185 €, en totalité au poste de report à nouveau figurant au passif du bilan.

TROISIEME DECISION

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

L'associé unique constate en application de l'article L 243 bis du Code Général des Impôts qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

**Conventions entrant dans le champ d'application
de l'article L 227-10 du Code de Commerce**

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il n'existe aucune convention entre la Société et son associé unique, Monsieur Hocine GHERBI, qui est également son Président.

H.G

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Gherbi', written in a cursive style.

« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 17, Rue de la Peupleraie
91160 LONGJUMEAU
794 362 897 00017 RCS EVRY

-:- :- :- :- :- :-

PROCES VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2018
--

-:- :- :- :- :- :-

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre, à 14h00,

Monsieur Hocine GHERBI, seul associé détenant les 70 actions composant le capital social de la Société « A.G.H », est présent au siège social, sis 17, Rue de la Peupleraie – 91160 LONGJUMEAU.

Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H » a entendu mettre en œuvre une assemblée générale ce jour afin d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2018.

Monsieur Hocine GHERBI se présente ainsi ce jour au siège social afin de prendre les décisions suivantes, relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018 :

PREMIERE DECISION
Approbation des comptes et des charges non déductibles
Quitus à la gérance

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable à hauteur de 30.185 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Quitus entier, définitif et sans réserve est donné à Monsieur Hocine GHERBI en sa qualité de Président, pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2018.

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 Juin 2018 s'élevant à la somme de 30.185 €, en totalité au poste de report à nouveau figurant au passif du bilan.

H. G

TROISIEME DECISION
Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

L'associé unique constate en application de l'article L 243 bis du Code Général des Impôts qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION
Conventions entrant dans le champ d'application
de l'article L 227-10 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il n'existe aucune convention entre la Société et son associé unique, Monsieur Hocine GHERBI, qui est également son Président.

CINQUIEME DECISION
Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal que l'associé unique a signé après lecture.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H



« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 17, Rue de la Peupleraie
91160 LONGJUMEAU
794 362 897 00017 RCS EVRY

-:- :- :- :- :- :-

PROCES VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2018
--

-:- :- :- :- :- :-

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre, à 14h30,

Monsieur Hocine GHERBI, seul associé détenant les 70 actions composant le capital social de la Société « A.G.H », est présent au siège social, sis 17, Rue de la Peupleraie – 91160 LONGJUMEAU.

Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H » a entendu mettre en œuvre une assemblée générale ce jour afin de confirmer qu'il a perçu une rémunération à hauteur de 25.103 euros brute, au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2018, en sa qualité de Président.

DECISION UNIQUE

L'associé unique approuve et confirme qu'il a perçu une rémunération à hauteur de 25.103 euros brute, au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2018, en sa qualité de Président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que l'associé unique a signé après lecture.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H



« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 17, Rue de la Peupleraie
91160 LONGJUMEAU
794 362 897 00017 RCS EVRY

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Bilan, Compte de résultat, Annexes

certifié conforme. Sincère et véritable.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a vertical stroke, resembling the letters 'A.H.' or 'A.H.'.



N°11084*19

Formulaire à déposer
en double exemplaire

2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU A.G.H.			
SIRET	7 9 4 3 6 2 8 9 7 0 0 0 1 7	Méi :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
17 RUE DE LA PEUPLERAIE 91160 LONGJUMEAU			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	32 907	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier côtée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SARL COMPTA EXPERT PLESSIS BOUCHARD CC LES HAUTS DE SAINT NICOLAS 95130 LE PLESSIS BOUCHARD Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 05112018 Lieu : LONGJUMEAU
Tél :	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT-GHERBI HOCINE
	Signature :

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	62 268	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	8 795	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.G.H.</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>17 RUE DE LA PEUPLERAIE 91160 LONGJUMEAU</u>																			
SIRET <table><tr><td>7</td><td>9</td><td>4</td><td>3</td><td>6</td><td>2</td><td>8</td><td>9</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>						7	9	4	3	6	2	8	9	7	0	0	0	1	7
7	9	4	3	6	2	8	9	7	0	0	0	1	7						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>				1	2	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2										
1	2																		
1	2																		
				Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>6</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>		3	0	0	6	2	0	1	8						
3	0	0	6	2	0	1	8												
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012														
		Autres*	014		016														
	Immobilisations corporelles*	028	12 990	030	6 432	6 558													
	Immobilisations financières* (1)	040	975	042		975													
	Total I (5)		044	13 965	048	6 432	7 533												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052														
		Marchandises*	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	140 081	070	140 081													
		Autres* (3)	072	2 420	074	2 420													
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	41 602	086	41 602													
	Charges constatées d'avance*		092	249	094	249													
	Total II		096	184 352	098	184 352													
Total général (I + II)		110	198 317	112	6 432	191 886													
PASSIF						Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		7 000													
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126		700													
	Réserves réglementées*			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*			131															
	Report à nouveau			134		105 945													
	Résultat de l'exercice			136		30 185													
	Provisions réglementées			140															
	Total I			142		143 829													
Provisions pour risques et charges			Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		5 779													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		3 866													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	8 192	38 411													
	Produits constatés d'avance			174															
	Total III			176		48 056													
Total général (I + II + III)			180		191 886														
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	3 028													
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	975													
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184														

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU A.G.H.**Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 0 6 2 0 1 8**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210	
	Production vendue	Biens	et livraisons		215		214	
		Services*	intracommunautaires		217		218	288 841
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	47
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	288 888
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	82 218
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : 2 795 -immobilier :)				242	61 768
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 144	244	3 165
	Rémunérations du personnel*						250	75 089
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	26 913
	Dotations aux amortissements*						254	3 248
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	1 429
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	253 829

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	158
Produits exceptionnels (IV)					290	355
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	136
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	4 936

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

					310	30 185
--	--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

30 185

314

Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 644
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Dont divers	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350 2 922
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	32 907	354
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*					356		
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	32 907	372
					Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: SASU A. G. H.Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 990	462		464		466	12 990	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	975	484		486	975	
TOTAL		490	12 990	492	975	494		496	13 965	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	3 184	552	3 248	554		556	6 432
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	3 184	572	3 248	574		576	6 432

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU A.G.H.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
---	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

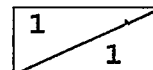
VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	34 463
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 366
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU A.G.H.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072017		et clos le : 30062018	
		Données en nombre de mois	1 2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	288 841	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	288 841	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	47	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	47	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	82 218	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	56 093	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	2 526	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1 429	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	142 266	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	146 622
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	146 622	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n°1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Période de référence	024	160 / / / / / / / / / / / / / / / /	
Date de cessation		/ / / / / / / / / / / / / / / /	
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	3	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n°1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n°2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(1) Néant ☐ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Exercice clos le

3 0 0 6 2 0 1 8

SIREN

7 9 4 3 6 2 8 9 7

Dénomination de l'entreprise

SASU A.G.H.

Adresse (voie)

17 RUE DE LA PEUPLERAIE

Code postal

91160

Ville

LONGJUMEAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

70

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GHERBI

Prénom(s)

HOCINE

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

70,00

Naissance : Date

09071975

N° Département

Commune

BARBACHA

Pays

ALGERIE

Adresse : N°

17

Voie

RUE DE LA PEUPLERAIE

Code Postal

91160

Commune

LONGJUMEAU

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le

3 0 0 6 2 0 1 8

SIREN

7 9 4 3 6 2 8 9 7

Dénomination de l'entreprise

SASU A.G.H.

Adresse (voie)

17 RUE DE LA PEUPLERAIE

Code postal

91160

Ville

LONGJUMEAU

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

[illegible]

TAUX REDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI ; article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	79436289700017	4339Z
SASU A.G.H. 17 RUE DE LA PEUPLERAIE 91160 LONGJUMEAU	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	32907
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, lignes XL et XM ou tableau 2033 B, lignes 360 et 368)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice	38120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	32907
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	32907
l	III. BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV. PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX de 19% (Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065)	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
REPARTITION DU CAPITAL

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
		79436289700017
SASU A.G.H. 17 RUE DE LA PEUPLERAIE 91160 LONGJUMEAU	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

En application de l'art. 219 Ib du CGI nous avons soumis une part de notre bénéfice au taux réduit de 15%.
L'annexe demandée à l'art. 46 quater OZZ bis A de l'annexe III est à néant : notre capital n'est détenu que par des personnes physiques.